



06

déc.  
2018  
▲ Niv. 2

Royaume-Uni

Création de l'alerte : 28 juil. 2017

## La licence d'une radio communautaire du Royaume-Uni révoquée

Résolue

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

### AUTEUR : Article 19

Le 27 juillet 2017, Ofcom, l'autorité de régulation pour les médias audiovisuels du Royaume-Uni a révoqué la licence de radio communautaire détenue par Iman FM en raison de « violations extrêmement sérieuses du code de radiodiffusion, après la diffusion de contenu susceptible d'inciter à ou d'encourager la commission de crimes ou de provoquer un désordre ». La décision est liée à la diffusion d'une série de conférences d'Anwar al-Awlaki, un clerc musulman radical américain. Ofcom a ouvert une enquête sur la station de radio, suite à une plainte d'un membre du public au début du mois de juillet. Le service de la station de radio a été suspendu le 4 juillet ; et le 27 juillet, Ofcom a rendu une décision statuant que le service ne sera pas rétabli.

Selon la décision d'Ofcom, la violation du code de radiodiffusion était particulièrement sérieuse : les conférences diffusées sont clairement extrémistes, provenant d'une personnalité connue et identifiée comme terroriste par les Etats-Unis. Ofcom a déclaré qu'Iman FM a fait preuve d'« un manque fondamental de compréhension des exigences élémentaires de conformité du secteur de la radiodiffusion », et qu'un défaut de révocation de la licence « mettrait en danger les auditeurs et le public en général ». Ofcom a ajouté que, même s'il n'y a pas de preuves qu'Iman FM a eu l'intention d'inciter au crime, le fait que la station n'ait pas écouté complètement ni vérifié la source du contenu diffusé « est considérablement en-deçà des normes attendues d'un diffuseur responsable, y compris d'un diffuseur qui est géré par une équipe de bénévoles ».

Iman FM a admis qu'il s'agissait d'une erreur de diffuser ces conférences et a adressé des excuses.

Des organisations de défense de la liberté d'expression ont exprimé leur préoccupation estimant que la décision d'Ofcom était disproportionnée.

## RÉSOLUE

**06 déc. 2018:** Etant donné que Iman TV a reconnu avoir été en violation du code de radiodiffusion et n'a pas fait appel de la décision, le 6 décembre 2018, les organisations partenaires de la Plateforme ont déclaré ce cas "résolu", concluant qu'il ne représentait plus une menace active à la liberté des médias.

### INFORMATIONS ADDITIONNELLES

- ➔ Première décision d'Ofcom et notification de la suspension (en anglais)
- ➔ Communiqué d'Article 19 (en anglais): "UK: Ofcom should encourage community media to improve their practices, not reduce them to silence"
- ➔ Seconde décision de Ofcom et notification de la révocation (en anglais)

### RÉPONSES DE L'ÉTAT



12 oct. 2017 | Réponse du gouvernement du Royaume-Uni

- ➔ Lettre de la Représentation permanente du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe